

1. IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE/DU MÉLANGE ET DE LA SOCIÉTÉ/L'ENTREPRISE

1.1. Identificateur de produit

Nom: **NETTOYANT MULTI SURFACES SAUBERMAX**
Code commercial: 00900SM-r4

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées.

Utilisations:

Nettoyant liquide pour les surfaces.

Utilisations déconseillées:

Tous les usages non spécifiquement mentionnés sur l'étiquette sur l'emballage du produit.

1.3. Numéro d'appel d'urgence.

Centre Anti-Poisons Hôpital Niguarda Milano +39 02 66101029

2. IDENTIFICATION DES DANGERS

2.1. Classification de la substance ou du mélange.

Critères Règlement CE 1272/2008 (CLP):

 **Attention, Eye Irrit. 2, Provoque une sévère irritation des yeux.**

Effets physico-chimiques nocifs sur la santé humaine et l'environnement: Aucun autre danger

2.2. Éléments d'étiquetage.

Critères Règlement CE 1272/2008 (CLP):

SYMBOLES



Attention

Mentions de danger:

H319 Provoque une sévère irritation des yeux.

Conseils de prudence:

P102 Tenir hors de portée des enfants.



305+P351+P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.
P337+P313 Si l'irritation oculaire persiste: consulter un médecin.

Contient:

-

2.3. Autres dangers

La substance ne répond pas aux critères applicables aux substances PBT ou vPvB, conformément à l'annexe XIII du Règlement REACH (CE) n° 1907/2006.

3. COMPOSITION/INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

3.1. Substances

N.A.

3.2. Mélanges

Composants dangereux aux termes du Règlement CLP relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage des substances et des préparations, et classification relative:

1% - 3% Alcohols, C12-13-branched andlinear, ethoxylated

CAS: 160901-19-9 EC: 500-457-0 REACH No.: sans rapport (polymère)

 3.1/4/Oral Acute Tox. 4 H302

4.1/C3 Aquatic Chronic 3 H412

 3.3/1 Eye Dam. 1 H318

1% - 3% Hydrogen Peroxide

CAS: 7722-84-1 EC: 231-765-0 N. Reach: 01-2119485845-22

 2.13/1 Ox. Liq. 1 H271

 3.2/1A Skin Corr. 1A H314

 3.1/4/Oral Acute Tox. 4 H302

 3.1/4/Inhal Acute Tox. 4 H332

Pour le texte complet des Phrases-H mentionnées dans ce chapitre, voir section 16.

4. PREMIERS SECOURS

4.1. Description des premiers secours.

Voies d'exposition.

En cas de contact avec la peau:

Enlever immédiatement les vêtements contaminés.

Laver immédiatement avec beaucoup d'eau et éventuellement du savon les parties du corps ayant été en contact avec le produit toxique, même en cas de doute.

En cas de contact avec les yeux:

En cas de contact avec les yeux, les rincer à l'eau pendant un intervalle de temps adéquat et en tenant les paupières ouvertes, puis consulter immédiatement un ophtalmologue. Protéger l'œil indemne.

En cas d'ingestion:

Ne faire vomir en aucun cas. Consulter immédiatement un médecin.

En cas d'inhalation:



Ventiler la zone. Retirer le patient du lieux contaminés pour se reposer dans un endroit bien ventilé. Si vous vous sentez mal, demander des conseils médicaux.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés.

Ingestion: Nausées, vomissements, diarrhée (avec d'éventuels déséquilibres hydroélectrique pour ingestion de grandes quantités); sensation de douleur contre le pharynx, l'estomac et l'abdomen. Possible une insuffisance respiratoire pour l'aspiration de la mousse de savon à partir des voies respiratoires (en particulier à la suite d'épisodes de vomissements et de l'ingestion de quantités importantes).

Contact avec les yeux: conjonctivite.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires.

Voir la section 4.1.

5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

Non inflammable.

5.1. Moyens d'extinction.

Moyens d'extinction appropriés:

Dioxyde de carbone, mousse d'alcool ou de polymère, poudre chimique inerte, vaporisation à l'eau.

Moyens d'extinction qui ne doivent pas être utilisés pour des raisons de sécurité:

Aucun en particulier.

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange.

Ne pas inhaler les gaz produits par l'explosion et la combustion.

5.3. Conseils aux pompiers.

Informations générales.

Utiliser des appareils respiratoires adaptés.

Recueillir séparément l'eau contaminée utilisée pour éteindre l'incendie. Ne pas la déverser dans le réseau des eaux usées.

Si cela est faisable d'un point de vue de la sécurité, déplacer de la zone de danger immédiat les conteneurs non endommagés.

6. MESURES À PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence.

Utiliser un équipement de protection: lunettes, des gants de protection, des vêtements de protection et prêter attention à la glissance des zones contaminées.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement.

Éviter que le produit pénètre dans les égouts, les eaux de surface et les eaux souterraines. Conservent et éliminent l'eau de lavage contaminée.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage.

Absorption par de la terre sèche ou du sable. Retirez la plupart du matériel et laver le site de déversement à grande eau. L'élimination des matériaux contaminés doivent être faites en conformité avec les dispositions de l'article 13.

6.4. Référence à d'autres sections.

Voir également les paragraphes 8 et 13.

7. MANIPULATION ET STOCKAGE

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger.

Stocker dans des récipients fermés et étiquetés. Éviter le contact avec la peau et les yeux. Ne pas manger et ne pas boire pendant le travail.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris éventuelles incompatibilités.

Conditions normales de stockage sans incompatibilité particulière.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Aucun.

8. CONTRÔLES DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

8.1. Paramètres de contrôle

Valeurs limites nationales

Valeurs limites d'exposition professionnelle (limites d'exposition sur le lieu de travail)

Pays	Nom de l'agent (CAS)	Identificateur	VME [mg/m ³]	VLCT [mg/m ³]	Source
FR	Peroxyde d'hydrogène (7722-84-1)		1,5		INRS

Mention

VLCT Valeur limite court terme (limite d'exposition à court terme): valeur limite au-dessus de laquelle il ne devrait pas y avoir d'exposition et qui se rapporte à une période de quinze minutes, sauf indication contraire.

VME Valeur limite de moyenne d'exposition (limite d'exposition à long terme): mesuré ou calculé par rapport à une période de référence de huit heures, moyenne pondérée dans le temps.

DNEL/DMEL/PNEC pertinents et autres seuils d'exposition

DNEL pertinents des composants du mélange

Effet	Nom de l'agent (CAS)	Seuil d'exposition	Objectif de protection, voie d'exposition	Utilisé dans	Durée d'exposition
DNEL	Peroxyde d'hydrogène (7722-84-1)	3 mg/m ³	homme, par inhalation	travailleur (industriel)	aiguë - effets locaux
DNEL	Peroxyde d'hydrogène (7722-84-1)	1,4 mg/m ³	homme, par inhalation	travailleur (industriel)	chronique – effets locaux

PNEC pertinents des composants du mélange

Nom de la substance	No CAS	Effet	Seuil d'exposition	Milieu de l'environnement	Durée d'exposition
peroxyde d'hydrogène en solution ...%	7722-84-1	PNEC	0,0126 mg/cm ³	eau de mer	continuellement
peroxyde d'hydrogène en solution ...%	7722-84-1	PNEC	0,0138 mg/cm ³	air	continuellement
peroxyde d'hydrogène en solution ...%	7722-84-1	PNEC	0,0126 mg/cm ³	eau douce	continuellement
peroxyde d'hydrogène en solution ...%	7722-84-1	PNEC	4,66 mg/cm ³	installation de traitement des eaux usées (STP)	continuellement
peroxyde d'hydrogène en solution ...%	7722-84-1	PNEC	0,0126 mg/l	eau douce	court terme (cas isolé)
peroxyde d'hydrogène en solution ...%	7722-84-1	PNEC	0,0126 mg/l	eau de mer	court terme (cas isolé)
peroxyde d'hydrogène en solution ...%	7722-84-1	PNEC	4,66 mg/l	installation de traitement des eaux usées (STP)	court terme (cas isolé)
peroxyde d'hydrogène en solution ...%	7722-84-1	PNEC	0,047 mg/kg	sédiments d'eau douce	court terme (cas isolé)
peroxyde d'hydrogène	7722-84-1	PNEC	0,047 mg/kg	sédiments marins	court terme (cas isolé)

en solution ...%					isolé)
peroxyde d'hydrogène en solution ...%	7722-84-1	PNEC	0,0023 mg/kg	sol	court terme (cas isolé)
peroxyde d'hydrogène en solution ...%	7722-84-1	PNEC	0,0138 mg/l	eau	continuellement

8.2. Contrôles de l'exposition.

Information pour un usage domestique:

Le produit n'est pas dangereux pour une utilisation normale. Les informations suivantes dans cette section se réfèrent à la manipulation de grandes quantités de matières en vrac.

8.2.1. Contrôles techniques:

Aucun contrôle spécifique exigée.

8.2.2. Mesures de protection individuelle:

a) Protection des yeux et du visage: lunettes de sécurité avec protections latérales conforme aux normes EN 166: 2001, EN172:1994 et EN ISO 4007:2012.

b) Protection de la peau:

i) Protection des mains lors de la manipulation du produit en utilisant des gants de protection résistant aux produits chimiques conformes aux normes (EN 420: 2003 + A1: 2009).

ii) Autres: Porter des vêtements de travail normale (EN ISO 13688: 2013).

c) Protection respiratoire:

Pas nécessaire pour une utilisation normale

d) Risques thermiques:

Aucun.

8.2.3. Contrôle de l'exposition de l'environnement:

Utiliser un récipient approprié. Tenir loin des égouts, des eaux de surface et les eaux souterraines.

Voir également la SECTION 7 concernant la manipulation et le stockage, ainsi que la SECTION 13 relatif à l'élimination adéquate des déchets résultant du produit.

9. PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles.

Etat physique	Liquide transparent
Odeur	Fragrance fraîcheur
Seuil olfactif	Aucune donnée disponible
Pression de vapeur	Aucune donnée disponible
Couleur	Bleu
Valeur du pH	3,0 +/- 0,5 (20°C, sol. 1%)
Point de fusion/ point de congélation	Aucune donnée disponible
Température d'auto-inflammation	Aucune donnée disponible
Température de décomposition	Aucune donnée disponible
Densité relative	1005 +/- 20 g/l
Viscosité	Aucune donnée disponible
Solubilité	Eau
Propriétés explosives	Non explosif
Propriétés oxydantes	Aucune propriété oxydante



10. STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

10.1. Réactivité.

Il n'y a pas de risque particulier de réaction avec d'autres substances dans les conditions normales d'utilisation.

10.2 Stabilité chimique.

Le produit est stable dans des conditions d'utilisation et de stockage.

10.3 Possibilité de réactions dangereuses.

Dans des conditions normales d'utilisation et de stockage de réactions dangereuses ne sont pas prévisibles.

10.4 Conditions à éviter.

Aucune en particulier. Suivez les précautions d'usage pour les produits chimiques.

10.5 Matières incompatibles

Les impuretés, les catalyseurs de décomposition, des carburants, des métaux, des sels métalliques, l'acide chlorhydrique et les alcalins.

10.6 Produits de décomposition dangereux.

Danger de décomposition en cas d'exposition à la chaleur, à la pollution, aux catalyseurs de décomposition, substances incompatibles, substances combustibles qui peuvent causer si elles entrent en contact avec le produit d'une décomposition accélérée, exothermique avec le développement de l'oxygène.

11. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

Comme les données toxicologiques sur le mélange ne sont pas disponibles, il faut considérer la concentration de chaque substance pour évaluer les effets toxicologiques dérivant de l'exposition au mélange.

Voici les informations toxicologiques concernant les principales substances présentes dans le mélange:

11.1. Informations sur les effets toxicologiques.

a) Toxicité aiguë

Non classé (compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis)

b) Corrosion/irritation cutanée

N'est pas classé comme corrosif ou irritant pour la peau.

c) Lésion oculaire grave/sévère irritation des yeux

Provoque une sévère irritation des yeux.

d) Sensibilisation respiratoire ou cutanée

N'est pas classé comme sensibilisant respiratoire ou sensibilisant cutané.

e) Résumé de l'évaluation des propriétés CMR

N'est pas classé comme mutagène sur les cellules germinales, cancérogène ni toxique pour la reproduction

f) Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique

N'est pas classé comme un toxique spécifique pour certains organes cibles (exposition unique).

g) Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée

N'est pas classé comme un toxique spécifique pour certains organes cibles (exposition répétée).

h) Danger en cas d'aspiration

N'est pas classé comme présentant un danger en cas d'aspiration.

Voici les informations toxicologiques concernant les principales substances présentes dans le mélange:

Alcohols, C12-13-branched and linear, ethoxylated CAS: 160901-19-9

Toxicité aiguë

Toxicité aiguë par voie orale

Alcools en C12-13, ramifié et droits, éthoxylés (> 5 - <15 EO);

DL₅₀ rat: > 300-2000 mg/kg - profil de groupe

Resultats d'essais internes/ valeur de la littérature - Nocif en cas d'ingestion

Toxicité aiguë par inhalation

Alcools en C12-13, ramifié et droits, éthoxylés (> 5 - <15 EO);



Donnée non disponible

Toxicité aiguë par voie cutanée

Alcools en C12-13, ramifié et droits, éthoxylés (> 5 - <15 EO);
DL₅₀ lapin: > 2000 mg/kg; profil de groupe (valeur de la littérature) –
Sur la base des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Corrosion cutanée/irritation cutanée

Irritation de la peau

Alcools en C12-13, ramifié et droits, éthoxylés (> 5 - <15 EO);
lapin: non irritant profil de groupe; Resultats d'essais internes/ valeur de la littérature
Sur la base des données disponibles, les critères de classification ne son pas remplis.

Lésions oculaires graves/Irritation oculaire

Irritation des yeux

Alcools en C12-13, ramifié et droits, éthoxylés (> 5 - <15 EO);
lapin: effets irréversibles sur les yeux;
Resultats d'essais internes/ valeur de la literature; profil de groupe –
Provoque des lésions oculaires graves.

Sensibilisation respiratoire ou cutanée

Sensibilisation

Alcools en C12-13, ramifié et droits, éthoxylés (> 5 - <15 EO);
Essai de maximalisation cochon d'Inde: non sensibilisant;
profil de groupe (valeur de la littérature)
Sur la base des données disponibles, les critères de classification ne son pas remplis.

Mutagénicité sur les cellules germinales

Génotoxicité in vitro

Alcools en C12-13, ramifié et droits, éthoxylés (> 5 - <15 EO);
Les tests in vitro n'ont pas montré des effets mutagènes; profil de groupe;
Resultats d'essais internes/ valeur de la littérature

Génotoxicité in vivo

Alcools en C12-13, ramifié et droits, éthoxylés (> 5 - <15 EO);
Les tests in vivo n'ont pas montré des effets mutagènes; profil de groupe
(valeur de la littérature)

Remarques

Alcools en C12-13, ramifié et droits, éthoxylés (> 5 - <15EO);
Sur la base des données disponibles, les critères de classification ne son pas remplis.

Cancérogénicité

Alcools en C12-13, ramifié et droits, éthoxylés (> 5 - <15 EO);
La substance s'est révélée ne pas être génotoxique – pour cette raison, un potentiel
cancérigène n'est pas très probable. profil de groupe (valeur de la littérature)

Remarques

Alcools en C12-13, ramifié et droits, éthoxylés (> 5 - <15EO);
Sur la base des données disponibles, les critères de classification ne son pas remplis.

Toxicité pour la reproduction

Alcools en C12-13, ramifié et droits, éthoxylés (> 5 - <15 EO);
Étude de toxicité pour la reproduction sur deux générations: rat
NOAEL ((pais)): > 250 mg/kg (par poids et jour)
NOAEL (F1): > 250 mg/kg (par poids et jour)
NOAEL (F2): > 250 mg/kg (par poids et jour)
profil de groupe (valeur de la littérature)

Remarques

Alcools en C12-13, ramifié et droits, éthoxylés (> 5 - <15EO);
Sur la base des données disponibles, les critères de classification ne son pas remplis.

Tératogénicité

Alcools en C12-13, ramifié et droits, éthoxylés (> 5 - <15 EO); Rat; Oral(e)
NOAEL: > 50 mg/kg (par poids et jour)



NOAEL (mère): > 50 mg/kg (par poids et jour);
Étude de toxicité pour la reproduction sur deux générations profil de groupe (valeur de la littérature)

Alcools en C12-13, ramifié et droits, éthoxylés (> 5 - <15 EO); Rat; Dermale

NOAEL: > 250 mg/kg (par poids et jour)

NOAEL (mère): > 250 mg/kg (par poids et jour);

Étude de toxicité pour la reproduction sur deux générations profil de groupe (valeur de la littérature)

Remarques

Alcools en C12-13, ramifié et droits, éthoxylés (> 5 - <15EO);

Sur la base des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles – exposition unique

Remarques

Alcools en C12-13, ramifié et droits, éthoxylés (> 5 - <15EO);

La substance ou le mélange n'est pas classé comme toxique spécifique pour un organe cible, exposition unique.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles – exposition répétée

Remarques

Alcools en C12-13, ramifié et droits, éthoxylés (> 5 - <15EO);

La substance ou le mélange n'est pas classé comme toxique spécifique pour un organe cible, exposition répétée.

Toxicité à dose répétée

Alcools en C12-13, ramifié et droits, éthoxylés (> 5 - <15 EO); rat; Oral(e); 2 années

NOAEL: > 50 mg/kg (par poids et jour) - Organes cibles: Coeur, foie, reins

Symptômes: augmentation réduite du poids, augmentation du poids relative des organes
profil de groupe (valeur de la littérature)

Danger par aspiration

Toxicité par aspiration

Alcools en C12-13, ramifié et droits, éthoxylés (> 5 - <15 EO); Non applicable

Informations toxicologiques

Alcools en C12-13, ramifié et droits, éthoxylés (> 5 - <15 EO);

Toxicocinétiques profil de groupe

On part du principe que la substance est absorbée et éliminée rapidement.

(valeur de la littérature)

Hydrogen Peroxide CAS: 7722-84-1

Toxicité aiguë

Nocif en cas d'ingestion ou d'inhalation.

Valeurs LD/LC50 déterminantes pour la classification:

Oral LD50 1193-1270 mg/kg (rat)

Dermique LD50 >2000 mg/kg (rat)

Effet primaire d'irritation:

Corrosion cutanée/irritation cutanée

Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves.

Lésions oculaires graves/irritation oculaire

Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves.

En cas d'inhalation

irritations des muqueuses

Sensibilisation respiratoire ou cutanée

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

12. INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

Utiliser conformément aux bonnes pratiques de travail, en évitant de jeter des ordures (voir aussi les articles 6, 7, 13, 14 et 15).

Informez les autorités compétentes si le produit atteint les égouts ou les voies navigables ou contaminer le sol ou la végétation.

12.1. Toxicité.

Alcohols, C12-13-branched and linear, ethoxylated CAS: 160901-19-9

Toxicité pour les poissons: CL₅₀ (96 h) *Cyprinus carpio*: > 1 – 10 mg/l; Essai dynamique; OECD TG 203; Valeurs d'essai/valeurs bibliographiques propres.

Toxicité pour les poissons - toxicité chronique: pas de données disponibles.

Toxicité pour les daphnies: CE₅₀ (48 h) *Daphnia magna*: > 1 – 10 mg/l; essai statique; OECD TG 202; Valeurs d'essai/valeurs bibliographiques propres.

Toxicité pour les daphnies et autres invertébrés aquatiques - toxicité chronique: pas de données disponibles.

Toxicité pour les algues: CE₅₀ (72 h) *Desmodesmus subspicatus* (alga verte): > 1-10 mg/l; essai statique; OECD TG 201; Valeurs d'essai/valeurs bibliographiques propres.

Hydrogen Peroxide CAS: 7722-84-1

Toxicité (poisson):

Substances dangereuses	Valeur typique	Valeur (mg/l/96h)	Espèce	Temps d'exposition
Hydrogen Peroxide	LC ₅₀	16,3	Pimephales promelas	96 h

Toxicité (daphnie):

Substances dangereuses	Valeur typique	Valeur (mg/l/48h)	Espèce	Temps d'exposition
Hydrogen Peroxide	EC ₅₀	2,4	<i>Daphnia pulex</i>	48 h

Toxicité (bactéries):

Substances dangereuses	Valeur typique	Valeur (mg/l/30m)	Valeur (mg/l/3h)	Méthode
Hydrogen Peroxide	EC ₅₀	466	>1000	OECD TG 209

12.2. Persistance et dégradabilité.

Les agents de surface contenus dans ce produit sont biodégradables en conformité avec les annexes non. II et III du règlement CE 648/2004 pour les détergents.

12.3. Potentiel de bio-accumulation.

Information non disponible.

12.4. Mobilité dans le sol.

Information non disponible.

12.5. Résultats de l'évaluation PBT et vPvB.

Les composants du mélange, sur la base des informations disponibles, ne répondent pas aux critères vPvB et PBT.

12.6. Autres effets néfastes.

Aucun.

13. CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

13.1 Méthodes de traitement des déchets.

Élimination du produit:

L'élimination du produit doit se faire conformément aux réglementations locales et nationales.

Élimination des emballages non nettoyés:

Les emballages contaminés doivent être valorisés ou éliminés conformément à la gestion nationale des déchets.

14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

14.1 Numéro ONU:

Produit non dangereux au sens des réglementations de transport.

14.2 Nom d'expédition des Nations Unies:

N.A.

14.3 Classe(s) de danger pour le transport:

N.A.

14.4 Groupe d'emballage:

N.A.

14.5 Dangers pour l'environnement:

N.A.

14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur:

N.A.

14.7 Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC Polluant environnemental:

Non

15. INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES

15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement.

Catégorie Seveso: aucun.

Restrictions concernant le produit ou à des substances conformément à l'annexe XVII du règlement (CE) 1907/2006: aucun.

Liste des substances candidates (article 59 du règlement REACH): aucun

Substances soumises à autorisation (Annexe XIV du règlement REACH): aucun

LÉGISLATION ET BIBLIOGRAPHIE GÉNÉRALE

Règlement (UE) 1907/2006 du Parlement européen (REACH) avec sa modification Règlement UE 2015/830.

Règlement (UE) 1272/2008 du Parlement européen (CLP)

The Merck Index Ed. 10

Handling Chemical Safety

Niosh – Registry of Toxic Effects of Chemical Substances

INRS – Fiche Toxicologique

Patty – Industrial Hygiene and Toxicology

N.I. Sax – Dangerous properties of Industrial Materials

Ingrédients selon le Règlement CE no. 648/2004

Moins de 5%: Agents tensioactifs non ioniques, agents de blanchiment à base d'oxygène.

Parfum.

15.2 Évaluation de la sécurité chimiques

Le fournisseur il n'a pas effectué l'évaluation de la sécurité chimique.

16. AUTRES INFORMATIONS

Texte des phrases cités sous l'en-tête 3:

H271 Peut provoquer un incendie ou une explosion; comburant puissant.

H302 Nocif en cas d'ingestion.

H314 Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves.

H318 Provoque des lésions oculaires graves.



H332 Nocif par inhalation.

H412 Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Indications de chargement:

Révision Nr. 04 de 27/05/2016

Cette fiche a été actualisé au Règlement (UE) 2015/830

Les informations contenues se basent sur nos connaissances à la date reportée ci-dessus. Elles se réfèrent uniquement au produit indiqué et ne constituent pas de garantie d'une qualité particulière. L'utilisateur doit s'assurer de la conformité et du caractère complet de ces informations par rapport à l'utilisation spécifique qu'il doit en faire. Cette fiche annule et remplace toute édition précédente.